



Changement d'horaire mon employeur me renvoie chez moi

Par **langelotti linda**, le **02/01/2017** à **14:42**

bonjour, je suis salarié dans une agence immobilière depuis 7 ans.

j'ai été embauché en qualité de standardiste, et mon poste a évolué il y a 4 ans en assistante de gestion locative.

j'ai demandé un avenant à mon contrat et ils m'ont laissé penser que ce n'était pas nécessaire, mes fiches de paie ayant été modifiées lors de mon changement de poste. suite à un arrêt de travail prolongé (hospitalisation et opération) de mon retour dans l'entreprise, ils ont décidé de modifier mes horaires me faisant travailler le samedi et de reprendre le standard. il y a deux ans j'ai été déclaré travailleur handicapé pour problème de surdité sur une oreille, avec un avis de médecin du travail qui signale que le poste de standardiste est déconseillé pour moi.

ce jour je me suis rendu à mon travail, ayant refusé mes nouveaux horaires par lettre recommandée, et mon patron m'a demandé de rentrer chez moi, que je devais revenir demain comme il l'avait souhaité que c'est lui qui décide....

je ne sais pas quoi faire... je suis persuadé que le licenciement est son objectif... toutefois je ne voudrais pas commettre de faute, ils veulent me faire démissionner mais je ne le souhaite pas.... le licenciement me paraît la meilleure des compromises. dois-je reprendre mon travail et dans quel condition sachant que je n'accepte pas les nouveaux horaires ?

merci

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **P.M.**, le **02/01/2017** à **17:03**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir comment vous avez exprimé votre refus et en invoquant quel(s) motif(s) et que vous précisiez de nouveau que la qualification sur vos feuilles de paie est bien celle d'assistante de gestion locative...